

## 2017

### Santé.

La LDH consacre son université d'automne au thème de la santé, ses enjeux économiques, institutionnels, territoriaux et démocratiques.

### Pays basque.

Une conférence de presse a lieu le 23 novembre, au siège de la LDH, pour soutenir le désarmement de l'organisation basque ETA et annoncer un rassemblement à Paris pour poser le problème des prisonniers et avancer dans la voie d'une paix globale en Pays basque.

### Maroc.

Le président de la LDH signe un Appel en soutien au plus grand mouvement de contestation citoyenne que le pays ait connu depuis l'arrivée au pouvoir en 1999 du roi Mohammed VI, le Hirak du Rif, dans le nord du Maroc, avec Al-Hoceima pour centre, appelant à la libération des détenus politiques.

### Palestine/Israël.

Elle estime qu'en reconnaissant Jérusalem comme capitale du seul Etat d'Israël, le président des Etats-Unis Donald Trump a pris une décision contraire au droit international, et qui légitime la politique israélienne de colonisation.

## 2018

### Délinquants de la solidarité.

Avec d'autres associations, la LDH proteste contre l'arrestation de trois personnes de nationalité italienne, belgo-suisse et suisse, dites « Les 3 de Briançon », accusées d'« aide à l'entrée d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire national et en bande organisée ».

### Affaire Audin.

Elle appelle au rassemblement le 11 juin, à Paris, place Maurice-Audin, pour solliciter du président de la République la reconnaissance de l'Etat dans la détention, la torture et l'assassinat de Maurice Audin par l'armée française.

## 2004-2018

# Numérique, vie privée et libertés

Maryse Artiguelong, responsable du groupe de travail LDH  
« Libertés et technologies de l'information et de la communication »

**D**efendre les droits et les libertés c'est aussi, pour la LDH, veiller au respect de la vie privée, garant de la liberté de conscience, de la liberté d'expression, et inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne<sup>(1)</sup>. La LDH s'est donc toujours opposée à la surveillance d'Etat, au fichage indiscriminé des citoyens et à l'interconnexion des fichiers qu'a permis l'informatique<sup>(2)</sup>. Elle a systématiquement lutté contre les créations d'outils de fichage au service de la police ou d'autres institutions<sup>(3)</sup>, souvent en vain, parfois avec la validation du Conseil d'Etat (CE) ou de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). Elle a aussi dénoncé les techniques menaçant la vie privée ou même la dignité humaine (vidéosurveillance, géolocalisation, identification biométrique...).

Les technologies de l'information et de la communication constituent d'indéniables avancées en matière d'accès à la connaissance, à l'information et aux échanges de tous ordres (entre personnes mais aussi de biens, de services etc.). Mais elles sont aussi des outils de surveillance et parfois d'oppression. Ainsi les entreprises du numérique ont développé des modèles économiques utilisant les données à caractère personnel comme source de profit, en les vendant à des sociétés de marketing en ligne ou en profilant elles-mêmes les internautes. De plus ces données servent de « matière première » aux services de renseignements, comme l'a révélé Edward Snowden. Ces entreprises sont régulièrement victimes de cyberattaques, les données peuvent alors être piratées pour des utilisations frauduleuses (usurpation d'identité...) ou politiques, en tentant d'entraver le fonctionnement de nos démocraties<sup>(4)</sup>.

En 2009 la LDH, inquiète de la demande sécuritaire croissante, a consacré son congrès au thème « Société de surveillance, vie privée et libertés »<sup>(5)</sup>, et si depuis les technologies ont bien évolué (inflation du nombre de smartphones et d'objets connectés, émergence des Big data - données massives -, des algorithmes et de l'intelligence artificielle), ses résolutions ont servi pour mener un travail d'information :

- campagnes de sensibilisation des jeunes à la protection de leurs données avec une bande dessinée, sensibilisation du grand public au fichage institutionnel avec un passeport et un quiz en ligne, lors de projets européens transnationaux<sup>(6)</sup>;
- campagne sur « les nouvelles technologies au

service du citoyen » avec le conseil régional d'Île-de-France ;

- formations de militants intervenant en milieu scolaire et mise à disposition d'un guide et de fiches pratiques pour comprendre les réseaux sociaux, leurs intérêts et leurs dangers, afin de sensibiliser les plus jeunes à de bons usages<sup>(7)</sup>;

- avec l'OLN<sup>(8)</sup>, organisation d'un colloque au Sénat sur le chiffrement, outil de protection essentiel mais menacé au nom de la lutte antiterroriste ;

- organisation d'un colloque sur « Algorithmes et risques de discriminations, quelle éthique dans le secteur de l'assurance ? ». Les intervenants se sont accordés sur la nécessaire transparence des algorithmes (ou du raisonnement qui les soutient) et sur le fait que les technologies ne sont que des outils sur lesquels une société bien informée doit veiller à ce qu'ils respectent les droits de l'Homme. Sur le plan juridique, la LDH utilise tous les instruments disponibles : des recours devant le Conseil d'Etat et des QPC<sup>(9)</sup> contre tous les textes portant atteinte à la vie privée, et notamment lors de la mise en œuvre de l'état d'urgence, des plaintes en justice<sup>(10)</sup>...

En mai 2018 la LDH a salué le règlement général sur la protection des données, instrument essentiel à la protection de la vie privée de tous les résidents européens. Elle appelle de ses vœux une souveraineté numérique européenne. ●

(1) Article 7: « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de ses communications ». Article 8-1: « Toute personne a droit à la protection des données à caractère personnel la concernant. »

(2) La mobilisation citoyenne contre le projet Safari a conduit en 1978 à la loi dite « Informatique & Libertés » et à la création de la Cnil.

(3) Fnaeg, Faed, Stic, Edvige, Base élèves, passeport biométrique, TES...

(4) Voir l'affaire Cambridge Analytica et les intrusions présumées de la Russie dans les élections états-uniennes en 2016.

(5) Voir [www.ldh-france.org/Le-85eme-congres-Le-Creusot-30-mai](http://www.ldh-france.org/Le-85eme-congres-Le-Creusot-30-mai).

(6) Voir [www.ldh-france.org/Protegeons-nos-donnees](http://www.ldh-france.org/Protegeons-nos-donnees), [www.ldh-france.org/fichage-institutionnel-quels](http://www.ldh-france.org/fichage-institutionnel-quels).

(7) Aavec le soutien du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Voir [www.ldh-france.org/guide-rapport-jeunes-aux-reseaux-sociaux](http://www.ldh-france.org/guide-rapport-jeunes-aux-reseaux-sociaux).

(8) Observatoire des libertés et du numérique (Saf, SM, etc.). Voir [www.ldh-france.org/positionnement-chiffrement-securite-libertes](http://www.ldh-france.org/positionnement-chiffrement-securite-libertes).

(9) Questions prioritaires de constitutionnalité.

(10) Suite aux révélations Snowden ([www.ldh-france.org/nouvelles-plaintes-fidh-ldh-visent-faire-lumiere-les-pratiques-surveillance](http://www.ldh-france.org/nouvelles-plaintes-fidh-ldh-visent-faire-lumiere-les-pratiques-surveillance)) contre la vente par des entreprises françaises de logiciels de surveillance à des dictateurs. Voir [www.fidh.org/fr/regions/maghreb-moyen-orient/libye/affaire-amesys-les-victimes-attendent-des-avances-concretes](http://www.fidh.org/fr/regions/maghreb-moyen-orient/libye/affaire-amesys-les-victimes-attendent-des-avances-concretes).